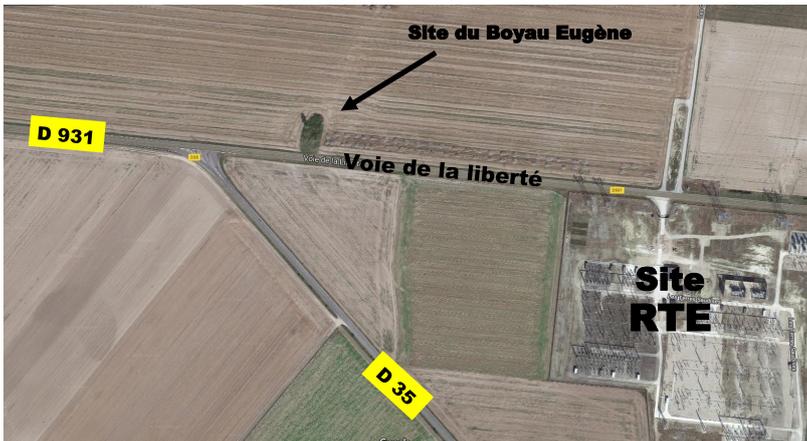




# Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

## Conseil municipal du mardi 05 novembre 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h30** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée et Mme Claire RAMOS, excusée qui donne procuration à M. Jean-Michel SPANAGEL.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Le point 5 (droit de préemption commercial) est supprimé et reporté à une date ultérieure.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
  - ◊ l'achat de huit poubelles et d'un cendrier extérieur pour 1 449,58 € HT.
  - ◊ L'achat d'un support pour un panneau informatif qui sera placé sur le site du boyau Eugène (voir la localisation du site sur les photos ci-dessous) par la société SIGNATURE pour 335 € HT.



- ◊ Le changement de 6 blocs sécurité (indiquant les issues de sortie), suite au contrôle annuel, par la société ISS pour 1 077 € HT.

### Ordre du jour :

#### 1) Compte-rendu de commissions :

##### **a. Compte-rendu de la Commission "Culture, Animation et Environnement" du mardi 11 juin 2019 à 19h**

**Membres présents:** Micheline BELLOUIN, Fabrice HUART, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Antoine RENAUD et Dorothee SACY.

**Membres excusées:** Stéphanie BOYER et Claire RAMOS.

#### **1. Demandes de subvention**

Après avoir assisté à l'Assemblée Générale de l'ADMR, Mme Dorothee SACY est en mesure d'apporter les éléments étayant la demande de subvention de cette association : l'ADMR intervient chez 17 personnes à Val de Vesle, soit 2 200 heures par an (c'est la 2<sup>ème</sup> commune la plus consommatrice en volume horaire après Verzy sur les 7 communes qui l'emploient). Les membres présents décident donc de proposer la reconduction de la subvention de 600 euros qui est attribuée chaque année.

Les demandes de subvention pour les associations AFM TÉLÉTHON et ONCOBLEUETS-COURLANCY n'entrant pas dans les critères fixés par la commission sont rejetées.

## 2. Illuminations de Noël

M. Denis MOREAU nous fait un rapide état des lieux des anciennes illuminations en état de marche : il en reste 6 datant de 2014 et 6 plus récentes ainsi que la grande traverse (entre la mairie et la place René Viellard).

Il doit rencontrer prochainement un représentant de location d'illuminations de Noël qui propose une location sur 3 ans avec entretien (remplacement si défectueuses) et gardiennage le reste de l'année. Seuls la pose et le démontage ne seront pas compris dans le prix. Il demandera alors un devis.

La commission aimerait mettre 5 belles illuminations à chaque entrée de village et utiliser les anciennes décorations électriques pour d'autres lieux.

## 3. Marché rural

M. Denis MOREAU prépare un coffret électrique qui servira, lors des marchés ruraux, aux exposants qui ont besoin d'électricité pour leurs produits frais.

M. Antoine RENAUD nous montre un plan de circulation, sur la place René Viellard, pour les voitures qui pourront alors accéder à la boulangerie lors des marchés. Les exposants seraient alors centralisés sur les travées centrales du parking et non plus devant la boulangerie. Mme Isabelle PERRIN lui répond que l'on verra pour mettre cela en œuvre l'année prochaine car, pour le prochain marché d'automne, la boulangerie sera fermée.

Les membres de la commission pensent qu'il serait préférable de laisser les tables sur le camion de la commune pour pouvoir plus facilement les distribuer le matin et les ranger vers 13h.

Mme Isabelle PERRIN précise que Le Tri Truck sera à nouveau présent lors du prochain marché rural mais que cette fois, il n'y aura pas d'artisans car ces derniers ont beaucoup de difficultés pour vendre leurs produits sur la commune. Il y aura par contre encore une petite vingtaine de producteurs locaux (bière, vins bios, champagne, traiteur, viandes bovine, porcine et volailles, œufs, miel, fruits de saison, légumes de saison, poissons, pâtes etc.).

## 4. C.M.E.J.

Mme Dorothee SACY nous informe que La commission "Aménagement et Environnement" du CMEJ s'est réunie vendredi 20 septembre ; les thèmes abordés ont été les suivants :

- L'aménagement prochain de l'abribus de Courmelois avec des étagères pour mettre des livres à disposition (comme une boîte à livres). Les enfants aimeraient aussi en mettre une, par la suite, dans le parc de la mairie ou pourquoi pas au petit parc (face à l'église) à Wez lorsque le nouvel abribus sera opérationnel.

Mme Isabelle PERRIN trouve l'idée très intéressante mais met en garde les membres de la commission quant à la surveillance des livres qui seront déposés par tous car certains n'hésiteront pas à mettre des documents en très mauvais état. Il faudra donc passer de temps en temps pour faire un tri.

- La visite du palais de l'Élysée : elle se fera certainement pendant les vacances d'hiver car pour l'instant l'absence d'un conférencier au siège de la Présidence de la République française empêche toute visite. Mme Dorothee SACY reste en contact avec la personne chargée du planning des visites qui lui assure conserver cette demande jusqu'à son aboutissement.
- La reconduction de la collecte pour la banque alimentaire en novembre prochain.
- Le manque d'une poubelle à l'intersection de la rue de la Tour et du parc des Grands Bois.
- Les jeunes de cette commission, étant en majorité collégiens ou lycéens, souhaitent se réunir par la suite les jeudis à 18h.

## 5. Fête patronale

M. Fabrice HUART informe les membres de la commission que le règlement de la fête foiraine, fait en 2014, a été respecté par les forains les 2 premières années mais que d'année en année, il n'est plus du tout pris en compte. Il propose, suite à une discussion avec M. le Maire, de lui transmettre le dossier.

La réunion s'achève à 20h00.

### **b. Compte-rendu de la Commission "Culture, Animation et Environnement" du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19h**

**Membres présents:** Micheline BELLOUIN, Fabrice HUART, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Antoine RENAUD et Dorothee SACY.

**Membres excusées:** Stéphanie BOYER et Claire RAMOS.

#### 1. Illuminations de Noël

Les membres présents étudient les motifs proposés par Mr Denis MOREAU afin de choisir 5 belles illuminations pour les entrées de village.

M. Denis MOREAU a déjà fait une présélection avec le représentant de l'entreprise d'enseignes afin que ces décorations n'entravent pas la circulation et correspondent aux critères fixés par la commission précédemment : une location de trois ans avec entretien et réparations. Le stockage se fera à Val de Vesle.

Il explique que, compte-tenu du changement d'éclairage de la voie publique, il sera nécessaire de descendre les motifs afin qu'ils soient mis en valeur.

Les membres présents chargent M. Denis MOREAU de faire établir deux devis :

L'un pour le motif Cressida et le second pour un motif bicolore, Aludra, afin que la décision finale soit prise lors de la réunion du prochain Conseil Municipal selon l'esthétique et le prix.

M. Fabrice HUART demande que l'entreprise choisisse la couleur des Leds la mieux adaptée à notre éclairage extérieur.

#### 2. Demande de subvention

Mme Dorothee SACY explique que les CE2-CM1 et CM2 de l'école de Val de Vesle, 48 enfants, partiront en classe de neige du 22 Janvier au 31 Janvier 2020.

Depuis l'entrée dans la Communauté Urbaine du Grand Reims, le règlement des voyages scolaires se fait à parts égales entre la Communauté Urbaine, la Coopérative scolaire et les parents d'élèves, soit environ 9 200 euros à charge de chaque partie prenante pour cette classe transplantée. La Coopérative scolaire sollicite donc une subvention de 5 000 euros pour mener à bien ce projet.

Les membres présents décident de présenter favorablement cette demande lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

La réunion s'achève à 19h40.

## 2) Subventions :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les 2 subventions suivantes :

- 600 € pour l'ADMR ;
- 5 000 € pour la coopérative scolaire de Val-de-Vesle pour la participation de la commune à la classe de neige. Cette subvention sera attribuée aux activités de loisirs des enfants participant à ce voyage.

### **3) Illuminations de Noël :**

Suite à l'exposé de M. Denis MOREAU, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'acheter 5 motifs (type Cressida, monocolore) pour les entrées de village à la société DÉCOLUM pour un montant de 1 842 € HT.

### **4) Décisions modificatives :**

- Suite à l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la coopérative scolaire de Val-de-Vesle, pour la classe de neige, il est nécessaire de transférer 5 000 € de l'article « dépenses imprévues » à l'article « subventions de fonctionnement aux associations ».
- Afin de récupérer la TVA sur certaines études suivies de travaux des années antérieures, il convient de passer ces dépenses de la section « fonctionnement » à la section « investissement ». Ces études concernent les années 2014, 2015 et 2017 pour un total de 11 752 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de procéder à ces 2 modifications budgétaires.

### **5) Convention RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) avec le CDG54 (Centre de Gestion de la fonction publique de Meurthe et Moselle):**

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solutions informatiques au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

M. le Maire propose au Conseil municipal de mutualiser ce service avec le CDG 54, de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54 ;
- d'autoriser M. le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;
- d'autoriser M. le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

## **6) Personnel communal :**

Il est décidé, à l'unanimité des membres du Conseil municipal de :

- rompre le contrat avec la société ACTION PROPRETÉ qui assurait le nettoyage de la mairie et du Foyer rural et de créer un poste d'agent technique de 7h ;
- supprimer le second poste de secrétariat de 28h pour le remplacer par un poste de secrétariat à temps complet de 35h.

M. le Maire en profite pour préciser que le temps passé par le personnel communal pour les compétences de la Communauté Urbaine du Grand Reims (camping, école, médiathèque et eau/assainissement) représente un total de 296,5 heures pour l'année 2019 soit un total de 10 167,20 € qui sera payé par la CUGRe.

## **7) Rapport CLECT 4 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence « défense extérieure contre l'incendie » a été transférée à la CUGRe. Une attribution de compensation sera versée à la collectivité pour un montant annuel de 169 €. Cette compétence concerne la maintenance de 15 poteaux incendie.

## **8) Rapport d'activité 2018 de la CUGRe (Communauté Urbaine du Grand Reims) :**

Le rapport d'activité 2018 de la CUGRe (consultable sur le site de la commune) est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

## **9) Fouilles archéologiques du Lotissement Bois Branscourt Phase 3 :**

Vu l'arrêté référence n° SRA2017/C474 en date du 13.11.2017 ; vu le courrier de M. SÉARA en date du 13.11.2017 ; vu les devis prévisionnels en date du 10.10.2019 relatifs à la fouille archéologique du site de Val-de-Vesle-Thuisy, proposés par le service archéologie du Grand Reims et après proposition de M. le Maire :

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter lesdits devis pour un montant total de 139 881,11 € HT ainsi que l'échéancier des exécutions des travaux ;
- de solliciter le fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP) pour l'obtention d'une prise en charge ;
- d'autoriser M. le Maire, ou l'un des adjoints en cas d'absence, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **10) Locations précaires :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, d'attribuer les locations de terres à titre précaire pour l'année 2019 de la façon suivante :

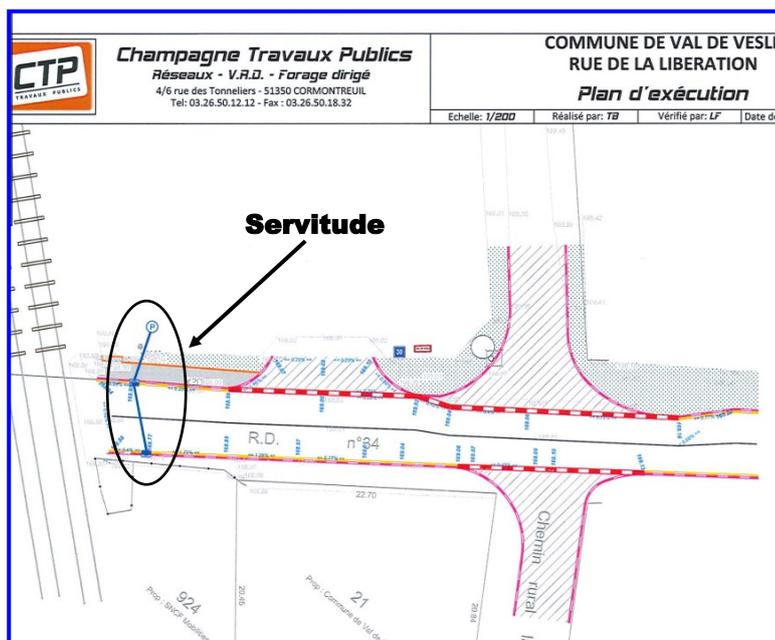
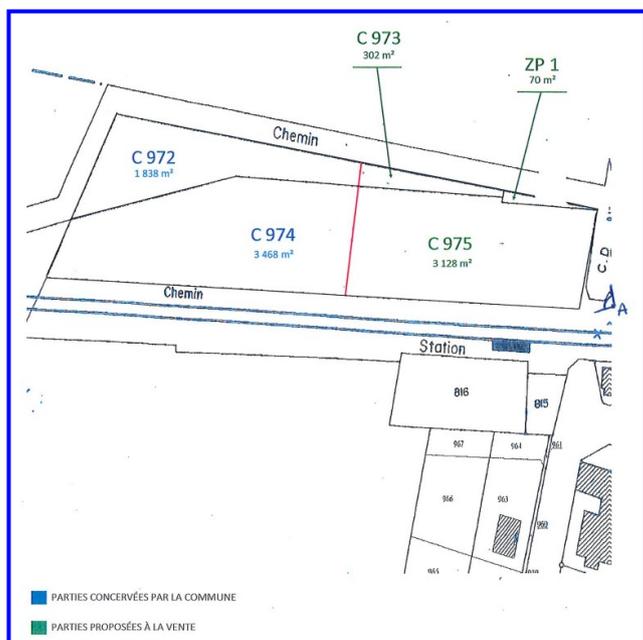
- **section Z n°362 lieu-dit « la Merdeuse »** contenance : 30a 05ca à SCEA LEFEVE pour un montant de 45,39 € ;
- **section Z n°381 et Z n°382 lieu-dit « la Merdeuse »** pour une contenance totale de : 36a 61ca à M. Laurent LAPIE pour un montant de 57,75 €.

## 11) Convention de servitude avec l'entreprise FK2M :

Vu l'exposé fait par M. le Maire, il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec le propriétaire de la parcelle n° C 975 ;

cette servitude consiste à établir à demeure sur la parcelle n° C 975 une canalisation et un puisard destinés à recevoir les eaux pluviales du domaine public (voir plans ci-dessous).

Vu l'accord du propriétaire actuel, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, d'autoriser M. Le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'absence, à établir et à signer une convention de servitude auprès du notaire de la commune et tous documents relatifs à ce dossier.



## 12) Achat des parcelles ZT8 et C188 de l'indivision Malinet :

- Il convient de modifier la délibération n°19-021 du 14 mai 2019 en ajoutant :

« Cette proposition est faite pour la parcelle en l'état (arbres dépassant les limites de propriété, dépôt de déchets verts...) ».

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

d'autoriser M. le Maire à demander au notaire de la commune de faire une proposition d'achat de la parcelle ZT 8 d'une superficie de 26a 10ca pour une valeur de 50 000 € (cinquante mille euros) aux propriétaires.

Ce terrain est destiné à rester en espaces verts pour la phase 3 du Bois Branscourt.

- Le Conseil municipal décide également, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, d'acquérir la parcelle cadastrée C188 pour une surface totale de 545 m<sup>2</sup> au prix d'1€/m<sup>2</sup> soit un total de 545 € ;

## 13) Limite de propriétés à l'angle de la rue du Nord et de la Libération :

Vu le procès-verbal de délimitation de la propriété à l'angle de la rue de la Libération et de la rue du Nord, fait par la SCP de géomètres experts, en date du 06 septembre 2019, vu le courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims adressé le 23 septembre 2019 à la propriétaire, vu la nécessité d'améliorer la visibilité du croisement des rues de la Libération et du Nord, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, de demander à la Communauté

Urbaine du Grand Reims d'aménager cet espace de 38m<sup>2</sup> et charge M. le Maire de signer tous documents pour mener à bien ce dossier.

#### **14) AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) pour l'Église de Courmelois :**

Suite à l'exposé fait par M. le Maire des travaux à réaliser sur l'église Saint-Maur et les obligations communales pour l'entretien d'un monument historique ;

le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'absence, à signer le contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un maître d'œuvre en vue de la restauration de ce monument historique.

Le contrat d'assistance est conclu entre la Commune et l'État, représenté par M. le Préfet de la région Grand Est.

Cette assistance se fera à titre gracieux.

#### **15) Travaux :**

- Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de confier à la société CTP, pour un montant de 11 714,70 € HT :
  - ◇ le réaménagement du parking devant le terrain de tennis (agrandissement et une place handicapée) ;
  - ◇ La création d'un cheminement vers le terrain de Beach-Volley ;
  - ◇ la restauration des 2 terrains de pétanque situés le long du terrain de tennis.
- La CUGRe a établi son programme de travaux sur les voiries pour l'année 2020. Pour la commune de Val-de-Vesle, il est prévu l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public pour la dernière partie de la rue du Général de Gaulle ;  
Ces travaux devraient être effectués en même temps que les travaux sur la ligne à haute tension prévus par ENEDIS en 2020.

Pour les années suivantes sont inscrits les travaux suivants :

- ⇒ réfection de l'impasse des Anémones ;
- ⇒ enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public pour les rues de la Tour et de Chèvremont ;
- ⇒ réfections des rues suivantes : rue de la Place, impasse de la Vesle, rue de Normandie, rue de Bretagne, rue du Routoir et rue de l'Église.

M. Jean-Michel SPANAGEL informe le Conseil municipal que :

- ⇒ la rénovation du mur d'enceinte de la mairie, par la société PEHU, a déjà commencé ;
- ⇒ il reste, pour l'annexe de la mairie, à poser le carrelage et l'escalier qui mène à l'étage.

M. le Maire tient à ajouter que la construction de la cantine-garderie et de l'extension de l'école primaire est inscrite au budget primitif de la CUGRe qui sera voté le jeudi 19 décembre. Quant au réaménagement de la médiathèque, il est déjà en cours: les nouvelles étagères sur roulettes et le reste du mobilier devraient être livrés courant décembre. Les autres travaux (peinture, électricité, chauffage réversible) seront faits en 2020.

## 16) Questions diverses :

- 1) Une permanence pour le CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination qui ont pour mission d'informer et de faciliter les démarches pour les personnes âgées et les aidants) aura lieu une fois par mois à la mairie chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 14h30 à 16h30, à partir du 6 février 2020.
- 2) Le panneau de signalisation qui indique la direction du Mausolée, à l'angle de la rue Alexandre de Bary et de la rue du Général de gaulle, a été accroché par un engin. M. le Maire regrette que le chauffeur ne se soit pas fait connaître.
- 3) Suite au vol de la boîte aux lettres à Courmelois, M. le Maire regrette qu'elle ne soit toujours pas remplacée, malgré les nombreux coups de téléphone qu'il a donnés à la Poste.
- 4) M. le Maire donne les dates des prochains rendez-vous :
  - ◆ Prochain Conseil municipal : mardi 10 décembre
  - ◆ Arbre de Noël du personnel communal : mardi 17 décembre
  - ◆ Vœux du maire : vendredi 10 janvier
  - ◆ Repas des aînés : dimanche 26 janvier
- 5) Mme Isabelle PERRIN tient à remercier :
  - ⇒ MM. Antoine RENAUD et Denis MOREAU ainsi que MM. Daniel MAILLIARD et Patrick NOUVELET pour leur aide lors du marché rural.
  - ⇒ M. Denis MOREAU et Mme Micheline BELLOUIN pour leur aide pour la préparation de la soirée ciné-concert « douce-folie d'après-guerre » du 18 octobre dernier à la médiathèque.
  - ⇒ La Commune de Val-de-Vesle pour avoir pris en charge lors de la soirée ciné-concert « douce-folie d'après-guerre » du 18 octobre dernier à la médiathèque :
    - \* la collation des intervenants (technicien, musicien et comédien) lors de l'installation du matériel;
    - \* une grande partie du repas et de la boisson lors du temps de convivialité qui est souvent organisé après une animation (moments d'échanges entre le public et les artistes).
- 6) Mme Isabelle PERRIN invite tous les Conseillers municipaux le samedi 9 novembre à 19h30 à la médiathèque, pour une soirée conférences présentée par 2 historiens sur la reconstruction de la ville de Reims après-guerre et sur une rétrospective du cinéma des années 20.
- 7) Mme Dorothée SACY demande aux Conseillers municipaux s'ils peuvent aider les jeunes du CMEJ à la distribution des flyers et des sacs de la Banque alimentaire dans les boîtes à lettres des habitants. Rendez-vous est donné le samedi 9 novembre à 9h30 aux arrêts de bus de chaque quartier.

**La séance est levée à 22h15**